

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille trois cent soixante-cinquième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 21 août 2015, à 10 h 10

Président : M. Henk Cor van der Kwast..... (Pays-Bas)

* Nouveau tirage pour raisons techniques (31 octobre 2017).

GE.15-14341 (F) 290917 021017



* 1 5 1 4 3 4 1 *

Merci de recycler



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1365^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Sur ma demande, le secrétariat a distribué un échange de lettres entre l'Ambassadeur de Sri Lanka et moi-même concernant un changement de date de la deuxième séance informelle consacrée au point 4 de l'ordre du jour, à savoir à la question des garanties de sécurité négatives, qui figure au calendrier d'activités sous la cote CD/2021. L'Ambassadeur de Sri Lanka souhaite-t-il prendre la parole à ce sujet ou pouvons-nous aller de l'avant sur cette base ?

M. Aryasinha (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'expliquer rapidement la raison de notre demande : elle fait suite à un entretien que j'ai eu avec l'Ambassadrice Higgie, de la Nouvelle-Zélande, et concerne les délais prévus pour soumettre le projet de rapport ; nous avons pensé que si nous étions en mesure d'achever la session jeudi ou vendredi prochain, nous aurions encore une semaine, ce qui nous éviterait de faire les choses de manière précipitée de la troisième à la septième semaine et nous permettrait d'examiner les choses plus en profondeur. Nous avons donc pensé que, si les États membres en étaient d'accord, nous pourrions organiser des séances parallèles sur ce sujet. Quoi qu'il en soit, je vous laisse trancher.

Le Président (*parle en anglais*) : Monsieur l'Ambassadeur, je vous remercie de cette précision. Je voudrais maintenant savoir s'il y a des objections à la solution consistant à programmer les séances informelles inscrites au calendrier d'activités au titre du point 4 de l'ordre du jour les 27 et 28 août prochains. Je n'en vois pas, il en est donc ainsi décidé.

J'ai également demandé au secrétariat de distribuer un message électronique contenant les détails de la proposition concernant le débat d'aujourd'hui. Comme vous le savez, le principal objectif de la présidence néerlandaise était de tout faire pour laisser plus de place aux débats informels avec dans l'idée de rechercher un terrain d'entente afin de pouvoir faire avancer la Conférence du désarmement. Lors des séances formelles et informelles qui se sont tenues sous notre présidence, les délégations et les experts ont fait de nombreuses propositions concernant de possibles moyens d'aller de l'avant. Par exemple, faute d'un accord susceptible de servir de base à l'ouverture de négociations sur des traités, nous avons considéré, en premier lieu, que la Conférence pourrait se pencher sur la possibilité d'élaborer des éléments des traités qui devraient être négociés dans l'avenir. Les questions de transparence et de vérification en sont deux exemples. En deuxième lieu, nous avons examiné les résolutions de la Première Commission qui spécifient les mesures que la Conférence du désarmement devrait prendre ou celles qui la concernent. En troisième lieu, nous avons examiné la possibilité de négocier des mesures politiquement contraignantes, ce que nous avons déjà fait auparavant. En quatrième lieu, suivant la proposition contenue dans le rapport du groupe de travail informel, la Conférence pourrait, si elle le décidait, continuer d'envisager de tenir des débats structurés, approfondis et ciblés en consacrant du temps aux divers points de l'ordre du jour, y compris avec la participation d'experts scientifiques et techniques à l'examen des différentes thématiques, de façon à consolider notre compréhension et le terrain d'entente dans l'intérêt des négociations que la Conférence pourrait être amenée à commencer dans l'avenir.

Beaucoup d'autres propositions ont été faites, et puisque cette séance est la dernière sous notre présidence (au grand soulagement de certains, je le sais), je voudrais examiner certaines des propositions pour aller de l'avant, telles que celles dont je viens de parler. Nous sommes toutefois ouverts à vos contributions. Suite à des demandes émanant de plusieurs délégations, je vous propose d'abord de tenir une séance formelle, laquelle sera suivie de séances informelles. Mais, tout d'abord, je voudrais donner la parole à l'Ambassadeur de l'Indonésie, qui s'exprimera au nom du Groupe des 21.

M. Wibowo (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de vous donner lecture de la déclaration suivante au nom du Groupe des 21. Tout d'abord, Monsieur le Président, le Groupe vous félicite pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement.

Le Groupe des 21 réaffirme que la Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Dans ce contexte, il souligne que le point de l'ordre du jour qui a le plus haut rang de priorité est le désarmement nucléaire. Le Groupe des 21 se déclare une nouvelle fois vivement préoccupé par le danger que

présentent pour la survie de l'humanité la persistance des armes nucléaires et l'éventualité de leur emploi ou de la menace de leur emploi. Tant qu'il y aura des armes nucléaires, le risque de leur emploi et de leur prolifération demeurera.

Le Groupe des 21 réaffirme la position qu'il a énoncée dans les précédentes déclarations qu'il a faites devant la Conférence du désarmement et rappelle le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies – première session extraordinaire consacrée au désarmement – ainsi que la toute première résolution que l'Assemblée générale a adoptée à l'unanimité en 1946, dans laquelle l'Assemblée appelait les États à éliminer les armes nucléaires de leurs arsenaux.

Les États membres du Groupe des 21 qui sont membres du Mouvement des pays non alignés rappellent la Déclaration du Sommet de Téhéran de 2012 et le document final que le Mouvement des pays non alignés avait alors soumis, ainsi que la Déclaration sur le désarmement nucléaire adoptée lors de la dix-septième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, tenue à Alger les 28 et 29 mai 2014.

Par ailleurs, dans l'avis consultatif qu'elle a rendu en 1996, la Cour internationale de Justice a conclu qu'il existait une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à leur terme des négociations devant conduire à un désarmement nucléaire sous tous ses aspects sous un contrôle international strict et efficace. À cet égard, le Groupe réaffirme son soutien indéfectible à la résolution 69/43 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires ».

En 2000, dans la Déclaration du Millénaire, les États Membres de l'ONU ont réaffirmé leur détermination à œuvrer à l'élimination des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires.

Le Groupe des 21 salue la proclamation officielle de l'Amérique latine et des Caraïbes en tant que « zone de paix » à l'occasion du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) tenu à La Havane (Cuba), les 28 et 29 janvier 2014. Les 33 États membres de la CELAC ont déclaré favoriser le désarmement nucléaire en tant qu'objectif prioritaire en vue de contribuer au désarmement général et complet, ainsi qu'au renforcement de la confiance entre nations. La CELAC a réaffirmé, une fois de plus, sa détermination constante à continuer d'œuvrer afin que l'Amérique latine et les Caraïbes demeurent une zone de paix et soient renforcées en tant que telle, contribuant ainsi à la sécurité régionale et internationale.

Le Groupe des 21 prend note des mesures prises par les États détenteurs d'armes nucléaires pour réduire leurs arsenaux et réitère sa vive préoccupation devant la lenteur des progrès dans le domaine du désarmement nucléaire et devant l'insuffisance des progrès des États dotés d'armes nucléaires sur la voie de l'élimination totale de ces armes de leurs arsenaux. Le Groupe souligne l'importance de la mise en œuvre effective de mesures concrètes visant à débarrasser le monde des armes nucléaires. La réalisation de cet objectif passe par une volonté politique renouvelée de la communauté internationale de hâter les progrès sur la voie du désarmement nucléaire. Le Groupe espère que tous les États sauront saisir toutes les occasions d'œuvrer dans ce sens.

Le Groupe se félicite de la tenue, le 26 septembre 2013, de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, ainsi que de ses résultats, et réaffirme les dispositions de la résolution 68/32 que l'Assemblée a adoptée sur le suivi de cette réunion. Comme le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies l'a indiqué, à juste titre, à la Conférence du désarmement l'an dernier, « la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire a démontré que cette question demeure une priorité internationale essentielle et qu'elle mérite une attention au plus haut niveau ». Dans ce contexte, le Groupe des 21 appuie sans réserve les objectifs inscrits dans cette résolution, en particulier la demande faite à la Conférence du désarmement d'engager au plus tôt des négociations sur le désarmement nucléaire, en vue de l'adoption rapide d'une convention globale relative aux armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction. Dans ce contexte, le Groupe rappelle son document de travail, paru sous la cote CD/1999,

et salue également la décision de convoquer, au plus tard en 2018, une conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire pour faire le point des progrès accomplis à cet égard.

Le Groupe des 21 réaffirme l'importance du dispositif multilatéral de désarmement. Il prend note du rapport du Groupe de travail à composition non limitée que l'Assemblée générale des Nations Unies a chargé « d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires », et il espère que ce groupe contribuera aux négociations sur le désarmement nucléaire à la Conférence du désarmement, en particulier à la négociation d'une convention globale sur les armes nucléaires, interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction. À cette fin, le Groupe des 21 accueille avec satisfaction la résolution 69/41 de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans laquelle l'Assemblée reconnaît que le Groupe de travail à composition non limitée a engagé des discussions ouvertes, constructives, transparentes et interactives en vue de régler un certain nombre de questions liées au désarmement nucléaire.

Le Groupe des 21 se déclare des plus profondément préoccupés par les pertes en vies humaines et les destructions considérables, systématiques et immédiates qu'entraînerait toute explosion nucléaire, ainsi que par les conséquences catastrophiques à long terme qu'une telle explosion aurait pour la santé humaine, l'environnement et les autres ressources économiques vitales, menaçant ainsi jusqu'à la survie des générations présentes et à venir. À cet égard, le Groupe estime que la réelle prise de conscience des conséquences catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires doit guider toutes les démarches et initiatives et tous les engagements pris au niveau international en faveur du désarmement nucléaire, dans le cadre d'un processus sans exclusive associant tous les États.

Le Groupe des 21 partage l'avis du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies selon lequel, actuellement, on prend de plus en plus conscience des conséquences catastrophiques que ne manquerait pas d'entraîner, sur le plan humanitaire, l'utilisation d'armes nucléaires. Dans ce contexte, le Groupe accueille avec satisfaction la tenue des conférences organisées sur la question, les 4 et 5 mars 2013 à Oslo, les 13 et 14 février 2014 à Mexico et les 8 et 9 décembre 2014 à Vienne.

Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) saluent l'esprit qui transparaît dans les résultats des Conférences sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, ainsi que les engagements et les déclarations nationales de nombreux États lors de la Conférence de Vienne et depuis lors, tendant à garantir des progrès sur la voie du désarmement nucléaire via la négociation de mesures effectives juridiquement contraignantes, en particulier d'une convention globale relative aux armes nucléaires, selon un calendrier déterminé. Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au TNP demandent à tous les États parties au TNP dotés d'armes nucléaires de respecter l'engagement sans équivoque qu'ils ont pris de procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, et d'aboutir au désarmement nucléaire dont tous les États parties ont pris l'engagement au titre de l'article VI. Compte tenu des conséquences humanitaires catastrophiques et des risques et menaces inacceptables associés à l'explosion d'une arme nucléaire, les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au TNP veilleront à coopérer avec toutes les parties prenantes en jeu dans l'action menée en vue d'interdire et d'éliminer les armes nucléaires.

Soulignant son profond attachement au désarmement nucléaire, le Groupe des 21 insiste sur l'urgente nécessité d'engager sans attendre, à la Conférence du désarmement, des négociations sur cette question. Dans ce contexte, il réaffirme qu'il est pleinement disposé à engager des négociations sur un programme échelonné en vue de l'élimination complète des armes nucléaires, y compris une convention sur les armes nucléaires interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi des armes nucléaires et sur leur destruction, devant conduire à l'élimination mondiale, non discriminatoire et vérifiable des armes nucléaires suivant un calendrier précis.

Dans ce contexte, le Groupe des 21 souligne que les principes fondamentaux de transparence, de vérification et d'irréversibilité doivent s'appliquer à toutes les mesures de désarmement nucléaire.

Le Groupe des 21 réaffirme que le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont intrinsèquement liés et se renforcent mutuellement.

Le Groupe des 21 souligne que les progrès dans les domaines du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaire sous tous leurs aspects sont essentiels au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Il réaffirme que les efforts en faveur du désarmement nucléaire, les approches mondiales et régionales et les mesures de confiance sont complémentaires et doivent, partout où cela est possible, être menés simultanément afin de promouvoir la paix et la sécurité régionales et internationales.

Le Groupe des 21 réaffirme que l'élimination totale des armes nucléaires représente la seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi de ces armes. En attendant la réalisation de l'élimination complète de ces armes, il réaffirme l'urgente nécessité de parvenir rapidement à un accord sur un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes. Le Groupe appelle également à engager des négociations en vue de parvenir à un accord sur une convention internationale interdisant en toutes circonstances de recourir à des armes nucléaires ou de menacer d'y recourir, conformément à la résolution 69/69 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Groupe des 21 se déclare préoccupé par les doctrines de défense stratégiques des États dotés d'armes nucléaires, en particulier d'un groupe d'entre eux, qui ont trouvé une justification à l'emploi et à la menace de l'emploi des armes nucléaires. Dans ce contexte, il est donc véritablement urgent de mettre fin au rôle que jouent les armes nucléaires dans les doctrines stratégiques et les politiques de sécurité, afin de réduire au minimum le risque de voir ces armes à nouveau utilisées un jour et de faciliter leur élimination. Dans ce contexte, le Groupe des 21 réaffirme son soutien indéfectible aux objectifs inscrits dans la résolution 69/40 de l'Assemblée générale des Nations Unies, du 11 décembre 2014, intitulée « Réduction du danger nucléaire », et dans la résolution 69/42, du 11 décembre 2014, intitulée « Réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires ».

Le Groupe des 21 souligne la nécessité de parvenir à une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, y compris à l'adhésion de tous les États dotés d'armes nucléaires, qui devrait, notamment, contribuer au processus de désarmement nucléaire. Il réaffirme que, pour atteindre pleinement les objectifs énoncés dans le Traité, il est essentiel que tous les États signataires, en particulier ceux qui sont dotés d'armes nucléaires, demeurent attachés à la cause du désarmement nucléaire.

Le Groupe des 21 réaffirme la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et il se déclare déterminé à promouvoir le multilatéralisme comme principe de base des négociations dans ce domaine. À cet égard, le Groupe appuie sans réserve les objectifs énoncés dans la résolution 69/54 de l'Assemblée générale des Nations Unies, du 11 décembre 2014, intitulée « Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération ».

Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au TNP se déclarent déçus et profondément inquiets de ce que trois États parties, dont deux auxquels incombe une responsabilité particulière en tant que dépositaires du Traité et en tant que coauteurs de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995, aient bloqué le consensus sur le projet de document final de la neuvième Conférence des Parties au TNP chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, lequel portait notamment sur le processus visant à instaurer une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, tel qu'énoncé dans la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Ce refus pourrait nuire aux efforts tendant à renforcer globalement le régime du TNP. Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au TNP réaffirment que la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient constitue encore la base sur laquelle une telle zone doit être créée et que cette résolution reste d'actualité jusqu'à sa pleine application. Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au TNP

expriment aussi leur profonde préoccupation quant au fait que la résolution de 1995 n'a pas été appliquée et, selon les termes du paragraphe 6 de la résolution, engagent « tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à offrir leur coopération et à n'épargner aucun effort pour faire en sorte que soit rapidement créée par les parties régionales une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive (...) au Moyen-Orient », et affirment à nouveau que les coauteurs de ladite résolution doivent prendre sans plus tarder toutes les mesures qui s'imposent aux fins de sa pleine mise en œuvre. Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au TNP se déclarent extrêmement préoccupés par le fait que, la résolution de 1995 n'étant toujours pas appliquée à l'encontre des décisions prises lors des Conférences des Parties chargées d'examiner le TNP, la crédibilité du Traité s'en trouve entamée et le savant équilibre entre ses trois piliers rompu, sachant que la prorogation indéfinie du Traité est inextricablement liée à la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Compte tenu de ce qui précède, les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au TNP réaffirment qu'Israël doit, de toute urgence et sans délai, adhérer au Traité et placer toutes ses installations nucléaires sous les garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Le Groupe des 21 souhaite également réaffirmer le droit inaliénable qu'à chaque État de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination.

Le Groupe des 21 réaffirme qu'il est disposé à contribuer de façon constructive aux travaux de la Conférence du désarmement et, à cet égard, souhaite rappeler le contenu des documents CD/36/Rev.1, CD/116, CD/341, CD/819, CD/1388, CD/1462, CD/1570, CD/1571, CD/1923, CD/1938, CD/1959 et CD/1999 qu'il a présentés à cette fin.

Le Groupe des 21 prend note des discussions informelles de fond et interactives qui se sont tenues sur le désarmement nucléaire à la Conférence du désarmement, du 21 au 23 mai 2014, conformément au programme d'activités de la session de 2014 figurant dans le document CD/1978.

Compte tenu de son profond attachement au désarmement nucléaire et à un monde sans armes nucléaires, le Groupe des 21 se déclare de nouveau en faveur des mesures concrètes suivantes :

- Réaffirmation, par les États dotés d'armes nucléaires, de leur engagement sans équivoque d'éliminer complètement les armes nucléaires ;
- Élimination de la place des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité ;
- Adoption, par les États dotés d'armes nucléaires, de mesures propres à réduire le danger nucléaire, telles que la levée de l'état d'alerte des armes nucléaires et la réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires ;
- Négociation d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes ;
- Négociation d'une convention sur l'interdiction complète de l'emploi ou de la menace des armes nucléaires ;
- Négociation d'une convention sur les armes nucléaires interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi des armes nucléaires et sur leur destruction, devant conduire à l'élimination mondiale, non discriminatoire et vérifiable des armes nucléaires suivant un calendrier précis.

Pour conclure, le Groupe des 21 accueille avec satisfaction la célébration du 26 septembre 2014, première « Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires », avec pour objet de promouvoir la réalisation de cet objectif, y compris par l'organisation d'activités de sensibilisation et d'information du public sur la menace que les armes nucléaires représentent pour l'humanité et sur la nécessité de les éliminer complètement, afin de mobiliser la communauté internationale en vue de la réalisation de cet objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de l'Indonésie de la déclaration qu'il vient de prononcer au nom du Groupe des 21. La parole est aux délégations. Je donne la parole au Myanmar. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

Mr. Wai (Myanmar) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation tient à s'associer à la déclaration que le Représentant permanent de l'Indonésie vient de prononcer au nom du Groupe des 21 concernant le désarmement nucléaire. Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous adresser, à vous-même et à votre délégation, un message de remerciements pour le travail que vous avez accompli durant votre présidence. Ma délégation estime que cette présidence est un succès que nous devons à votre sens de la communication, à votre effort de coordination, à votre dévouement, à votre persévérance et à votre clairvoyance. Votre contribution est considérable à tous égards. Je vous remercie donc une nouvelle fois et vous adresse, bien entendu, toutes nos félicitations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Myanmar, particulièrement des paroles aimables qu'il m'a adressées, et permettez-moi de dire, pour ma part, que cela a été pour moi un plaisir de travailler avec vous aussi dans le cadre de la plateforme présidentielle. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole au représentant des États-Unis d'Amérique.

M. Buck (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de ma délégation, de saisir également cette occasion pour vous remercier de votre dynamisme et de vos efforts au cours de la présidence néerlandaise. De l'avis de ma délégation, les débats informels structurés supplémentaires ont été particulièrement utiles à l'avancement de nos travaux. Je n'avais pas prévu de prendre la parole ce matin, mais je voulais réagir à certaines des remarques contenues dans la déclaration présentée par l'Ambassadeur de l'Indonésie au nom du Groupe des 21, lesquelles concernent spécifiquement l'évaluation que le Groupe des 21 fait d'une partie du programme de désarmement, à savoir les résultats de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Nous partageons le sentiment de déception que beaucoup d'États membres éprouvent en constatant que la Conférence d'examen du TNP s'est achevée sans qu'un accord ait pu être trouvé et, en particulier, sans qu'elle ait pu définir une approche consensuelle en vue de convoquer une conférence sur une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen orient. Cette situation n'est en aucun cas due au manque d'initiative des États-Unis et à l'absence d'autres efforts. La création de telles zones ne pourra aboutir que si elle repose sur des arrangements librement consentis entre les États de la région concernée. Tel est le principe qui a été adopté par la Commission des Nations Unies sur le désarmement, en 1999. Les mesures coercitives ne contribuent en aucune manière à la réalisation de cet objectif.

Les États-Unis appuient de manière indéfectible le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ainsi que l'avènement de la paix et de la sécurité dans un monde sans armes nucléaires ; malgré l'absence d'accord à la dernière Conférence d'examen, nous pensons que d'importants progrès ont été réalisés dans les discussions sur chacun des trois piliers du Traité que sont la non-prolifération, le désarmement et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie de votre déclaration et de vos paroles aimables. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? La Nouvelle-Zélande demande la parole.

M^{me} Higgie (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à remercier l'Ambassadeur Triyono Wibowo, coordonnateur du Groupe des 21. Merci de votre déclaration. Ce que j'ai à dire est beaucoup moins profond que ce que vous venez de déclarer, une déclaration que la délégation néo-zélandaise approuve bien entendu pleinement dans une large mesure, mais je voulais saisir cette occasion pour remercier le prédécesseur de la Nouvelle-Zélande à la présidence et, plus généralement les membres de la plateforme présidentielle, c'est-à-dire les cinq collègues qui nous ont précédés.

La Nouvelle-Zélande prend la présidence lundi prochain. Inutile de dire que nous attendons ce moment avec impatience. La phrase qui vient à l'esprit est celle que j'ai apprise au lycée en cours de latin, celle que les gladiateurs prononcent à leur entrée dans le Colisée : « Ceux qui vont mourir te saluent ». Le travail qui nous attend, à savoir la rédaction et l'adoption du rapport de la Conférence, n'a bien entendu rien à voir avec le rôle d'un gladiateur pénétrant dans le Colisée, car toutes les délégations ici présentes nous appuient. Nous les remercions par avance pour toute l'aide qu'elles nous apporteront afin que la présidence néo-zélandaise, qui est la dernière de l'année, puisse être couronnée de succès. Toutefois, à ce stade, je voudrais rendre hommage à mon collègue Henk Cor van der Kwast. Je vous remercie du fond du cœur, Monsieur l'Ambassadeur, pour tout ce que vous avez fait en tant que Président, et je remercie également les quatre présidents qui vous ont précédé. Merci beaucoup, Henk Cor, et nous comptons bien entendu sur votre assistance pleine et entière pour nous aider à faire adopter le rapport de la Conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie de vos paroles aimables, mais aussi du courage dont vous faites déjà preuve ici, et je vous souhaite évidemment bonne chance dans cette tâche exigeante. Je donne maintenant la parole à M. Varma, Ambassadeur de l'Inde.

M. Varma (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous voudrions également, à l'image des autres orateurs, vous remercier alors que votre présidence touche à sa fin. Nous avons particulièrement apprécié le dynamisme et l'énergie que vous avez insufflés aux travaux de la Conférence et tenons à vous remercier ainsi que votre délégation d'avoir conduit ce processus. Nous saisissons également cette occasion pour remercier l'Ambassadeur du Myanmar d'avoir conduit les travaux de la Conférence avant les Pays-Bas.

L'Inde souscrit pleinement à la déclaration que l'Ambassadeur de l'Indonésie a prononcée au nom du Groupe des 21. Elle témoigne une fois de plus du rôle actif que le Groupe des 21 joue au sein de la Conférence en soumettant à la fois des déclarations au nom de tout le Groupe et des propositions spécifiques qui doivent être prises en compte au fur et à mesure que la Conférence progresse dans son travail. Cette déclaration renforce la déclaration que le Groupe avait prononcée à l'occasion de la réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire, un objectif qui demeure bien entendu prioritaire aux yeux de notre Groupe.

Monsieur le Président, permettez-moi d'évoquer très brièvement la lettre que vous nous avez distribuée, dans laquelle vous nous faisiez part de vos impressions au sujet de nos débats informels. Soyez remercié d'avoir organisé ces débats, qui ont bien sûr été utiles, car ils ont permis aux délégations, particulièrement à celles qui ont pris une part active, de profiter d'échanges très intéressants. Toutefois, nous devons préciser que ces débats n'avaient rien de contraignant, qu'ils ne préjugeaient en aucune manière de la position des délégations à la Conférence et qu'il n'y avait bien entendu aucune corrélation entre eux et les débats formels structurés que la Conférence a engagés sur la base d'une décision spécifique à cet effet. Nous tenons en outre à préciser que les éléments que vous avez soulignés dans votre lettre ne sont que la traduction de votre perception de ce qui s'est passé. Il pourrait y avoir d'autres éléments également, mais nous considérons qu'ils ne sont contraignants ni pour nous ni pour aucune autre délégation. Nous rappelons également que la Conférence a eu l'occasion de prendre une décision consistant à adopter le rapport du co-président du groupe de travail informel, l'Ambassadeur de la Finlande, concernant les travaux de ce groupe. Accompli sous votre présidence, ce travail a sans aucun doute, de notre point de vue, marqué un pas important. Pour nous, il représente la compréhension commune de la Conférence sur notre façon de procéder à l'avenir. Votre lettre ne serait bien sûr qu'une contribution de plus à nos futurs débats, lesquels ne comporteraient de caractère contraignant pour aucune délégation. Je tiens à souligner tout cela non sans vous avoir remercié une nouvelle fois de votre conduite de la Conférence à un moment important.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie. Ce que vous dites est bien entendu tout à fait pertinent. Nos débats ne comportent aucun caractère contraignant pour qui que ce soit. Il ne s'agit que de suggestions, et j'insiste sur ce point. Je donne la parole à notre collègue du Nigéria.

M. Gbemudu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la délégation nigériane vous remercie du travail que vous avez accompli au cours de votre mandat. Nous avons été ravis de travailler avec vous et apprécions la façon dont vous avez conduits nos débats en séance plénière et lors des séances informelles, et nous avons hâte de continuer à travailler avec vous. Nous avons beaucoup appris, et le Nigéria siègera à votre place dès le début de l'année prochaine, de sorte que nous mettrons à profit une part de l'expérience dans notre travail.

Le Président (*parle en anglais*) : La République de Corée demande la parole. Monsieur Ahn, vous avez la parole.

M. Ahn Young-Jip (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je me joins aux autres délégations et vous remercie sincèrement des efforts que vous avez faits lors de la série de séances informelles consacrées aux quatre thématiques centrales de l'ordre du jour ainsi qu'aux autres points de l'ordre du jour sur lesquels nous n'avions pas passé beaucoup de temps auparavant. Nos débats nous ont permis, je crois, de mieux comprendre la teneur des enjeux et les positions de chaque délégation. Nous disposons à présent d'une base solide pour de futures négociations. Ma délégation estime que la façon avec laquelle vous avez organisé ces discussions était très pertinente et que les experts que vous avez invités ont pu approfondir chacun des thèmes traités, ce qui a donné lieu à des échanges de vues avec les délégations. Que nous soyons ou non d'accord avec les points soulevés, il est certain que leurs arguments ont donné lieu à des échanges interactifs au sein de la Conférence. Cela nous ramène à un des points que vous avez soulevés dans le message électronique que vous nous avez envoyé hier, à savoir que nous pourrions avoir des échanges de vues plus approfondis sur des thèmes spécifiques avec la participation des experts scientifiques et techniques si nous élaborions un calendrier d'activités longtemps à l'avance au début de notre session annuelle. Il serait très utile de planifier la participation de chaque délégation avec des experts venus des capitales, et même de milieux extérieurs tels que les cercles universitaires. Cette pratique est bien établie au sein d'autres instances, et cette proposition ne nous pose par conséquent aucune difficulté particulière.

S'agissant des autres points, en particulier de la possibilité d'élaborer certains éléments de traités, de la négociation de mesures politiquement contraignantes et des résolutions de la Première Commission qui exigent des décisions ou des délibérations de la part de la Conférence, je crois que de telles discussions se déroulent déjà dans le contexte des débats informels inscrits au calendrier d'activités. Nous devons toutefois noter que de telles discussions concernant des aspects spécifiques des négociations ne peuvent être conduites de façon isolée. C'est pourquoi nous estimons que ces délibérations doivent être intégrées à la structure que chaque président, chaque coordonnateur ou chaque coprésident confère aux débats qui ont lieu durant les séances. Dans ce sens, la planification mise en place par la présidence néerlandaise crée un précédent intéressant pour les présidences à venir. Dans le même temps, elle élève le niveau d'exigence s'agissant du rôle que nous pouvons attendre de la part des présidents dans nos délibérations. Nous espérons sincèrement que nous serons en mesure d'étoffer nos débats dans l'avenir en gardant intact l'état d'esprit constructif qui règne dans cette enceinte. Enfin, nous attendons de la présidence néo-zélandaise qu'elle fasse preuve d'un dynamisme tout aussi exemplaire à partir de la semaine prochaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Si ce n'est pas le cas, je vais lever la séance formelle et nous nous retrouverons en séance informelle. Si vous le souhaitez, vous aurez à nouveau tout loisir de débattre de ces propositions ou de tout autre point. J'appelle également votre attention sur le fait que, comme indiqué dans le document CD/2021, la prochaine séance plénière formelle de la Conférence aura lieu le mardi 25 août, à 10 heures, sous la présidence néo-zélandaise. Nous lui souhaitons bonne chance et attendons ce moment avec impatience.

La séance est levée, et je laisse maintenant aux techniciens le temps dont ils ont besoin pour organiser différentes choses. Je vous propose de nous retrouver en séance informelle dans cinq minutes.

La séance est levée à 10 h 55.